

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 21 octobre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/10/21-2/06**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20221021-lmc100000024410-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 27/10/2022

Réception Préfet : 27/10/2022

Publication RAAD : 27/10/2022

OBJET : Politique départementale en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique : attribution de subvention à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artisanal et Rural (Musée de la maréchalerie et du charronnage de Misy-sur-Yonne)

Lors du vote du budget primitif 2022, le Département a ouvert, au sein du domaine « Développement culturel », des autorisations de programme permettant de subventionner les projets d'investissement présentés par les structures culturelles seine-et-marnaises et notamment par les musées à rayonnement local. Il est proposé dans le présent rapport d'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artisanal et Rural (A.S.P.A.R) une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'aménagement du Musée de la maréchalerie et du charronnage à Misy-sur-Yonne.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le code des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 du 29 juin 2012 modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013 relative au règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa 5,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/07 en date du 16 décembre 2021 relative aux critères d'éligibilité et modalités d'attribution des aides aux investissements à vocation culturelle et artistique,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/04 en date du 16 décembre 2021 relative à l'adoption du budget primitif « culture » pour 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/03 en date du 17 juin 2022 relative à l'adoption de la DM1,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'attribuer à l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artisanal et Rural (A.S.P.A.R) une subvention d'investissement d'un montant de **10 000 €** prélevé sur l'opération « Aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique (DI22) », telle que mentionnée sur le tableau figurant en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Vincent ÉBLÉ
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT qui a donné pouvoir à M. Thierry CERRI
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE qui a donné pouvoir à M. Éric BAREILLE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU qui a donné pouvoir à Mme Emma ABREU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne